



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 55453

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème des remplacements de professeurs des écoles sur l'académie de Grenoble. En effet, les enseignants du premier degré de l'académie de Grenoble s'inquiètent des moyens dont disposera l'académie pour faire face aux congés maladie de l'hiver. En effet, sur cette académie, le volet de personnel enseignant prévu pour les remplacements a été pratiquement totalement affecté à des postes d'enseignement pour éviter des fermetures de classes. L'absence d'un enseignant, au-delà d'une journée, perturbe gravement le travail de l'ensemble des élèves et des professeurs d'une école. En effet, rares sont les parents qui peuvent s'organiser pour assurer la garde de leur enfant durant la journée. En conséquence, les élèves de la classe sont répartis entre les autres classes de l'école. Les effectifs dépassent alors rapidement les 35 élèves. Ce qui pose non seulement des problèmes matériels d'accueil (manque d'espaces, de bureaux...) mais également des problèmes de discipline et de contenu d'enseignement (mélange de niveaux). Il lui demande donc si des moyens humains supplémentaires pourront être attribués à l'académie de Grenoble en vue de pourvoir aux remplacements des enseignants absents.

Texte de la réponse

La question du remplacement des maîtres absents fait partie des priorités du ministre de l'éducation nationale. Le dispositif actuel des titulaires remplaçants permet de pallier près de 90 % des absences qui surviennent en cours d'année scolaire. Son amélioration est recherchée. Il n'en demeure pas moins que, malgré les efforts consentis pour assurer la permanence du service public d'éducation, il n'est pas toujours possible dans la limite des moyens disponibles de satisfaire la totalité des besoins en raison de facteurs impondérables, notamment à certaines périodes de l'année scolaire. Dans les années à venir, l'académie de Grenoble bénéficiera de l'effort particulier qui sera fait en matière de recrutement dans le cadre du plan pluriannuel de recrutement.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55453

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7072

Réponse publiée le : 4 juin 2001, page 3256